



Les élus ont adopté le PLUi



Nombre d'habitants connaissent désormais cet acronyme : PLUi. Ces quatre lettres vont désormais régir le quotidien du territoire en matière d'urbanisme.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Bazadais a été approuvé ce 19 juin 2024. Désormais, toutes les communes se retrouvent dotées d'un document d'urbanisme de même niveau offrant des dispositions similaires pour fixer les droits et obligations des particuliers comme des professionnels pour tout projet de construction ou de travaux.

● Un temps nécessaire

Ce document est l'aboutissement d'un travail enclenché en mars 2017 (première délibération communautaire prescrivant le PLUi en date du 29 janvier 2015). Ces 7 années de travail, réparties sur deux mandats d'élus, ont vu un travail constant et de fond de toutes les communes membres sur de nombreuses thématiques. Les concertations, l'investissement consenti dans de multiples temps de réunions ou de travail sur nos communes, en partenariat avec des nombreuses institutions, ont permis d'aboutir à un document accepté par l'État, comme par les communes, dans le cadre donné par le Schéma de Cohérence territoriale (SCOT) du Sud-Gironde.

● Un document structurant

Ce temps d'élaboration a permis de construire un projet commun pour le territoire du Bazadais et d'en tracer la trajectoire pour les dix à quinze prochaines années. Il a ainsi formalisé de nombreuses ambitions en matière d'habitat, de développement économique et touristique, tout en s'assurant qu'elles soient compatibles avec la volonté de pérenniser son activité agricole, de préserver son cadre de vie, ses espaces identitaires et ses richesses environnementales. Il s'est agi de prendre en compte les effets du changement climatique pour adapter notre territoire à ses futurs enjeux, notamment d'anticiper l'aggravation des conséquences des risques naturels qui en découleront et d'adopter une gestion économe des ressources naturelles et des sols.



LE POINT DE VUE DE

Fabienne BARBOT
Maire de Giscos
Vice-présidente
en charge de l'urbanisme

« En tant que Vice-Présidente à l'urbanisme depuis 2020 et au nom de tous les élus du territoire, je tiens tout particulièrement à remercier pour leur investissement sans faille et leur travail colossal, les chargés d'urbanisme de la Communauté de Communes du Bazadais qui se sont succédés, Jérôme Pescina de 2017 à 2021 et Pierre Tixier depuis août 2021. Ils ont apporté toute leur expertise dans le suivi de ce dossier au jour le jour et ont veillé à ce que le document abouti soit le plus conforme possible à ce qui était attendu par les élus, les services de l'État et les habitants de la CdC. »



plus d'infos

► www.cdcdubazadais.fr
Vous trouverez le dossier numérique à disposition sur le site internet de la CdC

● Et maintenant ?

Il reste une ultime phase administrative avec l'exercice du contrôle de légalité par l'État sur le dossier de PLUi approuvé. Toutefois, le PLUi est devenu exécutoire, suite aux mesures de publications sur le site géoportail de l'urbanisme et à la transmission au Préfet de la délibération d'approbation. Ce document n'est pas figé et sera sans doute amené à évoluer au gré du contexte réglementaire et législatif, mais aussi pour s'adapter aux besoins du territoire et de ses habitants. Il convient donc de faire « vivre » ce document et de s'assurer de sa bonne mise en œuvre. C'est pour cela qu'une commission « urbanisme et aménagement », composée d'élus communautaires impliqués dans l'élaboration du PLUi, a été constituée. Elle évaluera la pertinence de faire évoluer le PLUi pour répondre aux besoins de projets ou à l'atteinte des objectifs fixés.



Le PLUi est disponible sur le géoportail de l'urbanisme.

● Au quotidien

Pour les 3 communes qui relevaient du Règlement National d'Urbanisme (Bazas, Sigalens, Saint-Michel-de-Castelnaud), chaque maire signera désormais les autorisations d'urbanisme.

BON À SAVOIR



Pour rappel, seule la ville de Bazas dispose de son propre service pour instruire les autorisations d'urbanisme. Pour les 30 autres communes, ce service est délégué au pôle d'instruction de la Communauté de Communes du Sud Gironde.

